

Département du Morbihan – Canton de Guer – Commune nouvelle de La Gacilly

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 février 2025

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 février 2025

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 21

Présents : Jacques ROCHER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Christine RICHARD, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRÉ.

Absents : Delphine BOULANGER, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX (donne pouvoir à Marie FLAGEUL), Jean-Yvon CASTEL, Solange THOMAS-RUBEAUX, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE (donne pouvoir à Frédéric GLON), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN (donne pouvoir à Joseph GUILLOUCHE), Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD, Mallory CANCOUET.

Hélène MAGRÉ a été élue secrétaire de séance

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Hélène MAGRE secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

ORDRE DU JOUR :

1. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Travaux – Avenant au marché de travaux d'aménagement et de voirie du Pâtis
Rapporteur : Nicolas PIROT

3. Travaux – Avenant au marché d'étude avec le cabinet Géo Bretagne Sud pour travaux d'aménagements de voirie
Rapporteur : Nicolas PIROT
4. Projets Structurants – Avenant négatif au marché Contrôle Technique pour le marché public « Réhabilitation du local Kayac en Capitainerie »
Rapporteur : Philippe NOGET
5. Affaires Foncières – Relance Procédure Bien sans Maître pour la parcelle ZI N° 111 située au 10, Rue de La Guche à Glénac
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
6. Affaires Foncières – Vente d'un terrain communal situé au 2 Allée des Sorbiers d'une superficie de 171 m²
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
7. Affaires Foncières – Vente d'un terrain communal de 35 m² sur le secteur de la Bouie
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
8. Garderie – Mise en place d'un tarif retard pour la Garderie
Rapporteur : Marie FLAGEUL
9. Ressources Humaines – Gratification pour stagiaire
Rapporteur : Delphine BOULANGER
10. Subventions aux Associations – Avis sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
11. Compte-rendu de la réunion de travail du 6 février portant sur la présentation du Plan Vélo
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
12. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
Rapporteur : Frédéric GLON
13. Questions Diverses
 - Point sur les démarches engagées dans le cadre des inondations

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté un « rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal et formalisé par une délibération spécifique.

C'est dans ce cadre légal que le contexte budgétaire et les orientations générales de la commune au titre de l'année 2025 sont présentés dans un document.

⇒ **Vote pour une augmentation en 2025 du taux de la Taxe Foncière :**

Taux	Votants
5%	4
7,5%	17
10%	0

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. Travaux – Avenant au marché de travaux d'aménagement et de voirie du Pâtis

Rapporteur : Nicolas PIROT

Par délibération en date du 13 septembre 2024, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour l'attribution du marché public portant sur la réfection de voirie et des aménagements sur le secteur du Pâtis et de La Ville Jarnier pour un montant de 123 013 € H.T.

Un avenant pour travaux supplémentaires lié à la réalisation complémentaire de peintures sur voiries d'un montant de 741 € est présenté.

Le nouveau montant pour la réalisation de ces travaux est de 123 754 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Travaux – Avenant au marché d'étude avec le cabinet Géo Bretagne Sud pour travaux d'aménagement de voirie

Rapporteur : Nicolas PIROT

Lors du Conseil Municipal en date du 13 septembre dernier, il a été attribué au cabinet GEO BRETAGNE SUD le marché d'étude portant sur la réalisation de travaux sur les 4 secteurs suivants :

- Rue de La Liberté
- Rue de la Roche Piquée
- Allée des Villes Jeff
- Rue de l'Ecole

Le montant de ces études est de 19 400 € H.T. Un avenant relatif à la mise en place de piquetage complémentaires pour la Rue de L'Ecole d'un montant de 500 € H.T est présenté.

Le nouveau montant des honoraires auprès de ce prestataire est dorénavant de 19 900 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Projets Structurants – Avenant négatif au marché Contrôle Technique marché « Réhabilitation du local Kayak en Capitainerie »

Rapporteur : Philippe NOGET

La commune avait sollicité en 2023 la société ALPES CONTROLE pour la réalisation de missions de contrôle technique et de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation de l'ex-local Canoë-Kayak.

Préalablement à toute perspective d'évolution de ce local, la société ALPES CONTROLE est dernièrement intervenu pour une vérification des infrastructures du bâtiment.

Il en ressort que deux missions ont été supprimées : le repérage amiante et la recherche de plomb. Le montant de cet avenant négatif est de 560 € et le montant des honoraires du nouveau contrat auprès de ce prestataire est de 5 120 €. H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Affaires Foncières – Relance Procédure Bien sans Maître pour la parcelle ZI N° 111 située au 10 rue de La Guche à Glénac

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Lors du conseil municipal de décembre 2024, il avait été évoqué la perspective d'achèvement de la procédure « Bien Sans Maître » pour la parcelle cadastrée ZI N° 111 situé au 10, Rue de la Guche d'une superficie de 610 m².

Un arrêté municipal en date du 3 juillet 2024 avait précisé que cet immeuble n'avait pas de propriétaire connu depuis plus de 10 années et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 années



Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est produite dans la rédaction de cet arrêté. Il aurait dû être fait uniquement mention que les contributions foncières concernant cet immeuble n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

Il est proposé de rédiger un nouvel arrêté qui fera l'objet d'un affichage en mairie et sur le terrain pour une durée de 6 mois.

Si aucun propriétaire ne s'est fait connaître au cours de ce délai, l'immeuble sera présumé sans maître et une délibération du conseil municipal pourra décider de son incorporation dans son domaine privé.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Affaires Foncières – Vente d'un terrain communal situé au 2 Allée des Sorbiers d'une superficie de 171 m²

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

En date du 2 janvier 2025, M et Mme HUBERT Daniel ont sollicité la commune pour demander l'acquisition d'une partie du chemin situé à l'arrière de leur propriété au 2 Allée des Sorbiers.

Cette parcelle est d'une superficie d'environ de 171 m².





Il est proposé de vendre cette parcelle au prix de 5,00€ H.T le m² soit un montant de 855 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les particuliers.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Affaires Foncières – Vente d'un terrain communal de 35 m² sur le secteur de la Bouie

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Mme HERVÉ Marie Reine souhaite acheter environ 35 m² de chemin devant son garage.





Effectivement, Mme HERVÉ possède le 47 de la Bouie. Il a été observé qu'une superficie d'environ 35 m² est reliée au chemin public tandis que celle-ci se situe juste avant l'entrée de son garage. Cette propriétaire souhaite donc pouvoir faire l'acquisition de cette partie du chemin communal.

Après négociation, il est envisagé un prix de cession de 5 € le m² soit pour la superficie d'environ 35 m² un montant de 175 €

Il est précisé que les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Garderie – Mise en place d'un tarif retard pour la Garderie

Rapporteur : Marie FLAGEUL

Dans le cadre de la gestion de la garderie scolaire, il a été constaté que certains parents ne respectent pas les horaires de ce service pour les enfants récupérés en fin de journée.

Il est proposé d'appliquer un forfait, une pénalité pour retard constaté.

Il est proposé un tarif de 5 € pour tout retard non justifié.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Ressources Humaines – Gratification pour stagiaire

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Par délibération en date du 15 septembre 2023, il avait été décidé d'octroyer à Monsieur Eloi BOUSSUGE une gratification pour son stage effectué au service communication du 1^{er} au 31 juillet 2023. Le montant de cette gratification ne doit pas excéder le montant horaire fixé par l'article L 241- 3 du code de la sécurité sociale soit 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (4,05 € en 2023).

La collectivité a proposé à Madame Zoé RIVIERE, étudiante en Communication, un stage au service Communication. En 2024, son stage s'est déroulé du 22 janvier au 2 février puis du 12 novembre au 20

décembre au cours de laquelle elle a travaillé sur le Livret d'Accueil de la Commune ainsi que sur les préparations pour le Tour de France de Bretagne et Féminin.

Pour ces 29 jours de présence, il est proposé une gratification d'un montant de 1 187,55 €.

Dorénavant, il est proposé l'application d'une gratification pour tout stagiaire en études supérieures dans les mêmes conditions qu'énumérées ci-dessus.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Subventions aux Associations – Avis sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle en soutien à Mayotte

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le 14 décembre 2024, le cyclone CHIDO a frappé MAYOTTE, causant des dégâts considérables sur l'ensemble de ce territoire. Ce département a subi la destruction de nombreuses infrastructures : routes, écoles et réseaux d'eau et d'électricité.

Au regard de l'urgence de la situation sur les plans humains et sanitaires, des collectivités territoriales ont décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle.

Ainsi, certaines communes ont attribué une subvention exceptionnelle aux organismes suivants : Fondation de France, Protection Civile,

Il est demandé d'émettre un avis sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur des sinistrés de MAYOTTE.

VOTE : 11 voix contre et 10 abstentions

11. Compte-rendu de la réunion de travail du 6 février portant sur la présentation du Plan Vélo

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Dans le cadre de la mise en place en 2025 et les années suivantes du Plan Vélo, il est indiqué que le conseil municipal émet un accord de principe pour l'achat de 5 abris sécurisés.

12. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteur : Frédéric GLON

Monsieur GLON indique que le Plan Communal de Sauvegarde est achevé. Un document dénommé D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été dernièrement rédigé. Il devra être intégré dans le prochain bulletin municipal pour une diffusion auprès de la population.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

13. Questions Diverses

- **Point sur les démarches engagées dans le cadre des inondations :**

A-LISTE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET OUVRAGES SINISTRES PAR LES INONDATIONS

1° ECO-QUARTIER DE L’AFF

- Deux Maisons Communales au 8 et 10 Chemin des Marbriers
- Local Ex-Canoë-Kayak
- Local Echappée Fluviale avec pour locataire Mme Ravat
- Ponton au Port de La Gacilly

2° PASSE A POISSONS

- Armoire électrique
- Caillebotis
- Deux Passerelles autour de la Passe à Poissons : grillages à remplacer

B- HABITANTS RELOGÉS

- Sur La Gacilly
 - Mme Hamelin (8 Chemin des Marbriers) relogée à EUROP HOTEL puis dans un logement ex-EHPAD LA GLOUZIE
 - Famille Ukrainienne (10 Chemin des Marbriers) relogée à EUROP HOTEL puis dans un logement d’urgence pour une durée de 3 mois à CARENTOIR
- Sur La Chapelle-Gaceline
 - Des habitants de La Ville Aux Aînés ont été relogés dans leurs Familles/Amis
- Sur Glénac
 - Mr et Mme Patrick AUBERTIN relogés à EUROP puis dans un logement en location à REDON

C- RECONNAISSANCE ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE par arrêté du 06/02/2025

D- LA COMMUNE A RENCONTRE L’EXPERT DE NOTRE ASSUREUR, LA SMACL, LE JEUDI 20 FEVRIER

Fin de la séance à 20h30

Le Maire,
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,
Hélène MAGRE

